



**RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation régionale académique à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports

# SOUTIEN AUX PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Campagne 2022 relative aux subventions territoriales (hors emploi)

Note n°2022-DFT-01 du 14 février 2022



## Présentation des dispositifs de l'Agence nationale du sport en 2022

Accompagnement des fédérations dans leurs stratégies de développement afin d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants :

- Inclusion des publics cibles ;
- Conquête de nouveaux espaces de pratiques ;
- Émergence de nouvelles pratiques ;
- Promotion du sport comme levier central du « pacte républicain ».

(Contrats de développement 2021-24, anciennement Conventions d'objectifs)

Soutien aux stratégies d'intérêt général permettant de garantir la pratique pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences

- Attention particulière « féminisation de la pratique et de l'encadrement », « para sport, sport santé, sport éducation », « accession au haut niveau », « SRAV »

(Projets sportifs fédéraux : PSF)

Soutien aux acteurs socio-sportifs

(Impact 2024)

Fonds de soutien à la production audiovisuelle

Autres

Plan aisance aquatique (équipements et formation), accompagnement PST, Fondation du sport français, 30 APQ, AAP « Gagner du terrain », « Terre de jeux », ...

Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif via l'emploi et l'apprentissage

Renforcer le plan « prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »

Accompagner le déploiement des Projets sportifs territoriaux (PST)

~~Fonds territorial de solidarité : Soutien à la relance et aux associations locales touchées par la crise~~

### Légende :

**Part nationale gérée par l'AnS; Part territoriale gérée par les fédérations; Part territoriale gérée par les Délégués territoriaux**

## Renforcer le plan « prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »

### Dispositifs :

- « Aisance aquatique » pour soutenir la mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans (désignée sous le terme de « classe bleue » sur le temps scolaire).
- « J'apprends à nager », pour soutenir des stages d'apprentissage de la natation, de l'aisance jusqu'à l'approche des nages codifiées
- Les équipements

Les stages soutenus financièrement par l'ANS devront débuter en 2022 mais pourront se dérouler jusqu'en juin 2023, dans le cadre :

- Du dispositif « Aisance aquatique », durant les temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire ;
- Du dispositif « J'apprends à nager », pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires.

Les publics visés sont les suivants :

- Pour le dispositif « Aisance aquatique » : les enfants âgés de 4 à 6 ans, non nageurs,
- Pour le dispositif « J'apprends à nager » : les enfants âgés de 6 à 12 ans et les adultes de plus de 45 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV et ZRR).

Les bénéficiaires : les associations, les collectivités locales (communes, communautés de communes), les ACM

Ressources : [Site dédié du ministère](#)

## Accompagner le déploiement des Projets sportifs territoriaux (PST)

### Soutenir le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »

Enjeux de sécurité, de santé publique : les PAS du quotidien et de développement durable.

Généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo visant l'autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège,

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- 1e bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo : *Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.*
- 2e bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé : *Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.*
- 3e bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle : *Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.*

Le [portail « Savoir rouler à vélo »](#) du ministère des sports recense de nombreuses ressources afin de mettre en place un cycle pour les enfants.

Les projets éligibles ciblent l'organisation de stages « savoir rouler à vélo », quel que soit le bloc concerné. Le seuil minimal de demande de subvention est de 1 500 €. L'achat de petit matériel est éligible dans la limite de 500€ HT unitaire. Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de petits matériels.

Les projets peuvent se dérouler sur les temps périscolaire ou extra-scolaire.

## Soutenir les actions ne relevant pas des projets sportifs fédéraux (PSF)

- Accompagnement et soutien de la vie associative,
- Promotion du sport-santé
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté.

## Le renforcement de la lutte contre les violences notamment sexuelles dans le sport

Soutien pour les disciplines repérées, accompagnées qui entrent ou entreront dans l'écriture du manifeste d'engagement décliné du niveau régional au local.

## Calendriers prévisionnel (hors emploi)

- Dépôt des dossiers du : 5 avril au 22 mai 2022
- Diffusion des décisions d'attribution de subvention 20 juillet (sur le site internet des académies de Lille et d'Amiens; onglet région académique, rubrique jeunesse engagement et sports)
- Mise en paiement et envoi des notifications : Août à octobre 2022

## Comment déposer une demande de soutien ?

Par voie dématérialisée sur le portail « le compte asso » y compris pour les collectivités : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Etape 1 : S'assurer que l'ensemble des comptes-rendus financiers (CRF) relatifs aux subventions attribuées avant 2022, a bien été transmis. Pour rappel, ces CRF sont à transmettre au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'attribution de la subvention.

Etape 2 : Mettre à jour les informations administratives de votre association. Votre déclaration au répertoire national des associations auprès du greffe doit être à jour. Vos informations SIRET et votre RIB, nom et adresses mentionnés, doivent être strictement identiques à celles déclarées auprès du Greffe (RNA), sans quoi la subvention ne pourra pas être versée.

Etape 3 : Identifier le bon service instructeur et bon paramètre de codage (voir ci-après)

Etape 4 : Préparer votre dossier sur un brouillon (un projet peut contenir plusieurs fiches « action »)

Etape 5 : Copier coller sur le portail numérique « le compte association »



Des [manuels utilisateurs](#) sont à votre disposition sur le site de l'Agence nationale du sport (y compris pour les collectivités)

Des tutoriel vidéos : [Création du compte et ajout de votre association dans le compte](#) et [Demander une subvention](#)

Les points d'information à la vie associative vous accueillent et vous informent : <https://piva-hdf.fr>

## Comment orienter ce dossier numérique ? (volets déroulants)

Objectifs (Et chapitre de la note nationale 2022-DFT-01)	Sous-objetsifs	Codes « financeur » pour les clubs et associations	Codes « financeur » pour les ligues et comités régionaux sportifs	Paramétrage
Renforcer le plan « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique » (Chapitre III)	Accompagner les actions en matière d'aisance aquatique (AA)	197	197	Sous type de financement « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »  Modalité ou dispositif (1 fiche « action » par type de public) : - Apprentissage natation 6 - 10 ans - Apprentissage aisance aquatique 4 - 5 ans - Apprentissage natation + 45 ans
	Accompagner les actions en matière d'apprentissage de la natation (JAN)			
Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (PST) (Chapitre V)	Soutenir les actions ne relevant pas des projets sportifs fédéraux (PSF)	Aisne : 199  Nord : 201	197	Sous type de financement « Aides territoriales (hors emploi) » Nature de l'aide : « Aide au projet » Modalité de l'aide : « Autre aide au projet » Objectif opérationnel : « développement de la pratique fédérale » Modalité ou dispositif : « savoir rouler à vélo » et les autres items pour les actions ne relevant des PSF
	Soutenir le dispositif « savoir rouler à vélo »	Oise: 202  Pas-de-Calais : 203  Somme : 204		

Les porteurs de projets sont invités à solliciter une subvention supérieure ou égale à 1 500 € (cumul des actions du dossier).

## Qui contacter ?

Objectifs (Et chapitre de la note nationale 2022-DFT-01)	Sous-objectifs	Clubs et associations	Ligues et comités régionaux sportifs
Renforcer le plan « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »  (Chapitre III)	Accompagner les actions en matière d'aisance aquatique (AA)	Aisne : <a href="mailto:thomas.fonck@ac-amiens.fr">thomas.fonck@ac-amiens.fr</a>	<a href="mailto:pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr">pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr</a>  Secrétariat : <a href="mailto:marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr">marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr</a>
	Accompagner les actions en matière d'apprentissage de la natation (JAN)	Nord : <a href="mailto:regis.lebbrecht@ac-lille.fr">regis.lebbrecht@ac-lille.fr</a>  Oise : <a href="mailto:aurelien.bisserier@ac-amiens.fr">aurelien.bisserier@ac-amiens.fr</a> ( <a href="mailto:laurence.sauvez@ac-amiens.fr">laurence.sauvez@ac-amiens.fr</a> pour les « actions ne relevant pas des PSF »)	
Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (PST)  (Chapitre V)	Soutenir les actions ne relevant pas des projets sportifs fédéraux (PSF)	Pas-de-Calais : <a href="mailto:laure.chevin@region-academie-hauts-de-france.fr">laure.chevin@region-academie-hauts-de-france.fr</a>	<a href="mailto:pierre.baux@region-academie-hauts-de-france.fr">pierre.baux@region-academie-hauts-de-france.fr</a>  Secrétariat : <a href="mailto:marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr">marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr</a>
	Soutenir le dispositif « savoir rouler à vélo »	Somme : <a href="mailto:daniel.chareyron@ac-amiens.fr">daniel.chareyron@ac-amiens.fr</a>	<a href="mailto:pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr">pascal.berrest@region-academie-hauts-de-france.fr</a>  Secrétariat : <a href="mailto:marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr">marina.hor@region-academie-hauts-de-france.fr</a>